Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260410-26_407-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN ~ MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/407
DU 10 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 29

Le conseil municipal s'est réuni le dix avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du trois avril deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Claude CADIO, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Catherine HERBIN - WAREMBOURG qui a donné procuration à Marie-Christine GUILLET
Philippe ARMAND qui a donné pouvoir à Gaël LERAY
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Christiane RIBES qui a donné pouvoir à Marc PISIGO
Pierre-Nicolas GOUGEON qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Alexandre GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Philippe CORDON

Secrétaire de séance :
Nelly BELLEC

OBJET : **Désignation de trois conseillers municipaux référents**

Rapporteur : Pascal LE BOUËDEC, Maire

Monsieur le Maire propose de désigner trois conseillers municipaux référents, en tant que personnes qualifiées à raison de leurs compétences, dans les domaines d'activités ou fonctions supports suivants de la collectivité :

- La communication ;
- Le développement durable ;
- La sécurité routière.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260410-26_407-DE

Pour cela, le Conseil municipal est invité à :

- **DÉSIGNER** Gaël LERAY en tant que conseillère municipale référente pour « la communication ».
- **DÉSIGNER** Philippe ARMAND en tant que conseiller municipal référent pour « le développement durable ».
- **DÉSIGNER** Claude CADIO en tant que conseiller municipal référent pour « la sécurité routière ».

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 10 avril 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
Nelly BELLEC